

Compte-rendu réunion de conseil municipal
Jeudi 1^{er} Octobre 2020

Le jeudi premier octobre deux mille vingt, vingt-heures trente minutes, les membres du Conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la salle du vidame de Molliens-Dreuil sous la présidence de Monsieur CHARBONNIER Sylvain, Maire de la Commune de Molliens-Dreuil.

Etaient présents : MM Sylvain CHARBONNIER – Joannie BRETTELLE – Claude LABELLE – Lionel GUILLAIN – Bernard PATTE – Valéry BECQUET –Loïc JAOUEN – Margaret PETIT – Marie DOMONT – Richard MOREL - Jennifer ROBIN –Marc DUMESNIL

Absent avec procuration :

Absent excusé : Emeline DILLY

Absents non excusés : Dominique DELSALLE – Claude DAVION

Secrétaire de séance : Loïc JAOUEN

Les procès-verbaux du 11 Juin, 2 juillet, du 10 juillet sont approuvés à l'unanimité.

Autorisation d'ajout à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour la rénovation thermique du Presbytère.
- Délibération pour autorisation de signature de Valéry BECQUET et Joannie BRETTELLE concernant le rapatriement par le musée et le dépôt des reliefs au musée.

Pour à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Délibérations

- Adoption d'un vœu pour l'installation d'une mini-crèche sur le territoire de la commune
- Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrées ZC 189
- Maintien du pouvoir de police du maire (ou transfert à la CC2SO)
- Instauration d'un espace sans tabac devant l'école
- Attribution d'une subvention à l'association de chasse de Dreuil
- Demande de subvention pour la rénovation thermique du Presbytère.
- Délibération pour délégation de signatures de Valéry BECQUET et Joannie BRETTELLE concernant le rapatriement par le musée et le dépôt des reliefs au musée.

Informations

- Annulation de la Foire St Simon
- Etat d'avancement du projet d'assainissement
- Restitution derniers RDV : AmSom, VSB, AGES&VIE,
- Questions diverses / Tour de table

Adoption d'un vœu pour l'installation de la Mini Crèche

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local (art. L. 2121-29, al 4 du C.G.T).

Vu l'exposé de Mme NOURTIER relatif à son projet de création d'une mini-crèche sur la commune de Molliens-Dreuil.

Vu le fonctionnement envisagé, l'amplitude horaire d'accueil étendue et les avantages, notamment pour la sociabilisation des enfants accueillis, que présente une telle structure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet le vœu d'intérêt général suivant :

Il est souhaité qu'une structure d'accueil collectif pour les jeunes enfants de type mini-crèche soit installé sur la commune de Molliens-Dreuil.

Le présent vœu sera envoyé à la CC2SO, compétente en terme de petite enfance afin qu'elle soutienne activement tout projet de cette nature, ainsi qu'aux communes limitrophes afin que ces dernières se joignent éventuellement à cette démarche en adoptant à leur tour un tel vœu d'intérêt général

Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrées ZC 189

Afin de réaliser un chemin piétonnier le long de la rue de la vallée vers la rue du Général Leclerc, il convient aujourd'hui de réaliser cette acquisition de terrain à l'euro symbolique par un acte authentique au profit de la commune de la parcelle cadastrée ZC 189.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition à l'euro symbolique avec les consorts BILLORE et la Commune.

DIT que les frais de rédaction des actes d'acquisition à l'euro symbolique et de géomètre sont à la charge de la commune.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la Commune.

Maintien du pouvoir de police du maire (ou transfert à la CC2SO)

Le Maire demande de prendre une délibération pour le maintien du pouvoir de police

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de Police spéciale en matière d'assainissement (collectif et non collectif), de collecte des déchets, d'aires d'accueil ou de terrain de passage des gens du voyage, de la circulation et du stationnement dans le cadre de la compétence voirie, de délivrance des autorisations de stationnement dans le cadre de la compétence voirie, de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine, du Maire au Président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Considérant que l'exercice de cette compétence par la Communauté de Communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire attachés à cette compétence au président de la Communauté de communes ;

S'oppose au transfert automatique au Président de la Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest des pouvoirs de police spéciale en matière :

D'assainissement collectif, de collecte des déchets, d'aires d'accueil ou de terrain de passage des gens du voyage, de la circulation et du stationnement dans le cadre de la compétence voirie, de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.

Instauration d'un espace sans tabac devant l'école

La CC2SO ayant signé un protocole avec la ligue contre le cancer proposait d'instaurer un espace sans tabac devant l'école. Cela se limitant à l'installation d'un panneau et ne faisant que rappeler un dispositif légal, le conseil se prononce par 2 voix contre et 9 abstentions.

Contre : 2

Abstentions : 9

Attribution d'une subvention à l'association de chasse de Dreuil

Une subvention de 250€ est attribuée à l'association de chasse de Dreuil-les-Molliens.

Pour à l'unanimité.

Demande de subvention pour la rénovation thermique du Presbytère

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de rénovation énergétique du Presbytère.

Pour un montant estimé à : 23 446.47 € HT

Correspondant aux devis présentés par :

- SARL MORONVALLE Amiens	1 549.70 €
- DALKIA	6 815.51 €
- PFM Fournet Molliens-Dreuil	15 081.26 €

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide l'état au titre de la DSIL selon le plan de relance du soutien apporté aux territoires – contrat de ruralité et arrête le plan de financement suivant :

Subvention état DSIL 80 %	18 757.17 €
Part revenant au maître d'ouvrage	9 378.59 € (tva comprise)

Fonds propres 9 378.59 €
Accordé à l'unanimité

Demande de subvention pour la rénovation thermique des annexes de la salle du Vidame

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de rénovation énergétique des annexes de la salle du vidame :

Pour un montant estimé à 34 571.83 € HT

Correspondant aux devis présentés par :

- APPLI Amiens 23 986.73 € HT
- BHF DELAPLACE 10 585.00 € HT

Après en avoir délibéré

L'assemblée délibérante adopte le projet le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'état au titre de la DSIL selon le plan de relance du soutien apporté aux territoires – contrat de ruralité et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention état DSIL – contrat de ruralité 80 % 27 657.46 €
- Part revenant au maître d'ouvrage 13 828.74 € (tva comprise)

- Fonds propres 13 828.74 €

Accordé à l'unanimité

Nous allons demandé pour le bassin versant en même temps.

Délibération pour délégation de signatures de Valéry BECQUET et Joannie BRETTELLE concernant le rapatriement par le musée et le dépôt des reliefs au musée

Pour à l'unanimité